Procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2022

Début de séance : 20H00.

Etaient présents : Le maire, Sébastien CAILLEAU, Stéphane FROGER, Jérémie LEMOINE, Christelle REVEILLERE, Virginie GUILLET, Emeline PAMBOURG, DEROUINEAU Christine, PERCEVAULT Kévin, GIRARD Jean-Luc, PERRIN DE BOISLAVILLE Aymeric.

Absent : SOULARD Clovis

Déborah CREPELIERE, secrétaire de mairie.

Emeline PAMBOURG est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour du conseil municipal concernant le changement d'affectation de la salle vidéo de la maison du patrimoine et la demande de subvention pour l'association Transport solidaire. Ceux-ci seront traités en points 4 et 5. Les dix présents donnent leur accord à l'unanimité.

1. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal à huis clos du 8 février 2022.**

Deux corrections sont à apporter à savoir :
- le changement du jour de la réunion fibre (Point 19 CM du 08.02.22) : le jeudi 17 février en lieu et place du lundi 14 février
- l'ajout pour le point sur la mise en gestion de la Cave aux Sculptures (Point 17 CM du 08.02.22) : du fait que la gestion a été également proposée à l'Auberge de la Caverne Sculptée et à l'association de la Cave aux Sculptures.

2. **Arrêtés, délibérations et décisions du maire depuis le dernier conseil municipal.**

Le maire a été prévenu que les trois parcelles pressenties pour accueillir des panneaux photovoltaïques ne peuvent être validées ; deux étant des parcelles de bois classée et l'autre une parcelle reliée au Parc Naturel Régional. Le projet concernant la mise en place de panneaux photovoltaïques est donc suspendu pour le moment.

3. **Création d'un poste d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité.**

Il est décidé par les dix présents de créer un poste pour recruter un nouvel adjoint technique.

Cet emploi pourrait être pourvu par un agent de niveau cadre d'emploi catégorie C de la filière technique. L'emploi sera occupé par un agent contractuel, le contrat étant conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Dans cette circonstance, le traitement sera calculé par référence des grades du cadre d'emploi d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Autorisation d'affecter la salle de projection de la maison du patrimoine comme annexe de la mairie afin d'y procéder aux actes d'état civil (mariages, baptêmes civils) ainsi qu'aux réunions du conseil municipal .

Il est évoqué le fait de changer l'affectation de la salle vidéo de la maison du patrimoine en « annexe à la mairie et salle de cérémonie » afin d'y célébrer les mariages, baptêmes et autres... Il a également été proposé d'utiliser cette salle afin d'y organiser les réunions du conseil municipal. En effet, la salle du conseil de la mairie étant exiguë et ne pouvant accueillir qu'un nombre très limité de personnes.
Ce changement d'affectation doit être validée par le procureur de la République qui dispose d'un délai de deux mois pour répondre à la requête.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents, le changement d'affectation de la salle de projection de la maison du patrimoine en salle annexe de la mairie pour la célébration des actes civils et comme lieu de réunion du conseil.

4. **Décision d'attribuer une subvention à l'association Transport Solidaire.**

Transport Solidaire est une association du bassin douessin visant à rendre mobile les personnes ne disposant pas d'un moyen de locomotion personnel. Il est avéré que des habitants de la commune y ont recours plus ou moins régulièrement.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents, l'attribution d'une subvention d'un montant de 150 euros à l'association Transport Solidaire.

5. **Point commissions.**

Commission jeunesse : Le maire propose l'organisation d'une chasse à l'œuf à Pâques pour les enfants de Dénezé sous Doué. L'organisation de celle-ci est confiée à la commission Jeunesse composé de Jérémie et Emeline. La date et les modalités d'organisation seront communiquées par mail à l'ensemble du conseil pour approbation.
Le maire et les conseillers approuvent à l'unanimité un budget de 300€ pour cet événement.

Commission décoration, embellissement : proposition d'achats et de dons de végétaux pour fleurir les différents bacs et jardinières aux abords de la mairie. Il est proposé d'utiliser des plantes tenaces et vivaces nécessitant peu d'arrosage. Un budget de 250 € est alloué à cet effet.

Commission gestion du personnel : les convocations pour les entretiens individuels des salariés de la commune vont être lancées très prochainement.

Commission voirie : M. le maire remercie la commission voirie pour l'envoi de son rapport. Il est indiqué que la grande priorité des travaux à réaliser concerne la route de Villeneuve. Il est demandé la possibilité qu'une partie du budget alloué pour la voirie soit également utilisé pour la réfection des chemins. En effet, certains chemins comportent de nombreux trous dangereux pour les usagers en véhicules motorisés ou les piétons. Le montant du budget voirie sera revu lors de la commission finances prévue le vendredi 4 mars 2022 en présence de Mme FAYARD, de la trésorerie de Saumur. Il a également été évoqué la procédure à suivre en cas de dépôt sauvage sur l'espace public ou privé.

Commission fibre : la fibre arrivera au cours de l'été 2022 à Dénezé et sera commercialisée en fin d'année. Tous les hameaux de Dénezé ne seront pas « fibrés » (Virolais, La Fosse, Malboise ne dépendant pas de notre zone géographique pour la fibre). La fibre sera passée dans les rues, il

appartiendra ensuite à chaque habitant de contacter un opérateur de son choix pour faire venir la fibre jusqu'à son domicile.

Commission des ainés : le 30 avril 2022 sera organisé le repas des ainés à la salle des fêtes. L'auberge de la caverne sculptée propose un menu à 27,50 €. Le repas sera offert par la municipalité aux personnes de plus de 66 ans et leur conjoint seront conviés moyennant le règlement du repas. Les plus de 66 ans représentent 85 personnes et lors des précédentes éditions, 50% environ se déplaçaient. Le concours de tous les élus est sollicité pour aller inviter personnellement les ainés dans les prochains jours et également pour servir le repas. Le comité des fêtes propose également son aide qui sera bien sur la bienvenue.

Le maire clôture la séance à 21h15.